

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE TRAPPES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 9 DECEMBRE 2024

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Présidence : Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Suzy LEMOINE, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUQC, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Houssem DHAOUADI représenté par Aurélien PERROT de la délibération n° 2024-109 à la délibération n° 2024-139 incluse
Benoit CORDIN représenté par Patrick LEBOUQC de la délibération n° 2024-109 à la délibération n° 2024-139 incluse
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD de la délibération n° 2024-109 à la délibération n° 2024-139 incluse
Maxime VELAY représenté par Gerard GIRARDON de la délibération n° 2024-109 à la délibération n° 2024-139 incluse

Absents : Madame Florence BARONE, Madame Josette GOMILA, Madame Anne CLERTE-DURAND, Monsieur Mohamed KAMLI de la délibération n° 2024-109 à la délibération n° 2024-139

Secrétaire : Monsieur Abdelhay FARQANE

Administration : Pascal TRAN, Nahida AOUSTIN, Jules CHAMOIX, Stéphane DREYFUS, Nelly LOUIS, Géraldine LUCO

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil.

Le Conseil municipal,

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 10 et donne lecture des pouvoirs. Monsieur Abdelhay FARQANE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire

Mesdames Messieurs, merci de votre présence, j'espère que vous êtes bien installés et bien branchés pour cette séance du conseil municipal, et que vous avez pu mettre à jour votre dossier sur l'application Nomad.

Avant d'ouvrir ce conseil, si vous me l'autorisez, je souhaiterais, au nom du conseil municipal, en votre nom à tous et au nom également de mon prédécesseur qui a collaboré à ses côtés, saluer ce soir une personnalité remarquable de la ville de Trappes, de son personnel : Chantal Monnier. D'habitude, elle officie à droite du maire, juste derrière lui, et elle est aujourd'hui dans le public pour nous dire au revoir. Cela fait quelques jours déjà que Madame Monnier a quitté la collectivité pour prendre une retraite bien méritée, au terme de 43 années de service dans la fonction publique. Très grande fidélité, très grande loyauté au service public auquel elle a consacré toute sa carrière professionnelle.

Vous allez laisser une empreinte très forte, Madame Monnier, chez chacun d'entre nous, chez le maire évidemment en particulier.

Je vais retracer quelques jalons de votre carrière. Vous êtes entrée dans la fonction publique en 1981, vous étiez secrétaire, vous avez appris à l'époque ce langage obscur dont j'oublie toujours le nom, la sténo. J'ai découvert la sténo avec Madame Monnier, c'est vous dire. Et vous avez rejoint la ville de Trappes en septembre 2003, cela fait déjà 21 ans que vous êtes au service des Trappistes. À l'époque, vous étiez assistante du directeur général des services, vous avez évidemment évolué.

Dès 2006, vous êtes devenue rédactrice, vos talents en rédaction, notamment, étant largement reconnus. Et vous avez été promue en juin 2020 responsable des assemblées. Et vous avez, en tout cas sous mon autorité de maire, parfaitement assumé cette tâche et été l'une des figures de stabilité, de rigueur, d'autorité au sein de l'administration, et en particulier pour cette tâche difficile et exigeante qu'est la tenue et la gestion des assemblées puisqu'il faut une rigueur administrative irréprochable. Nous sommes contrôlés par la préfecture notamment, les actes administratifs de la ville de Trappes reposaient en grande partie sur vos épaules qui sont tout sauf frêles, d'ailleurs, puisque vous êtes d'un tempérament et d'une solidité qui forcent le respect.

Vous êtes devenue attachée territoriale en décembre 2023, ce qui venait ponctuer une belle carrière avec une belle progression administrative. Attachée territoriale, vous l'étiez déjà en réalité, vous aviez à l'évidence le niveau d'une attachée dans la façon dont vous serviez la collectivité. Et vous avez fait valoir votre droit au départ à la retraite en novembre 2024, pour le plus grand malheur du maire, des élus et de l'administration municipale. Mais si nous nous battons pour le droit à la retraite, ce n'est pas pour rien. Pour vous, je voulais bien faire une exception à mes combats militants, par ailleurs, pour le droit à la retraite et vous garder quelques années. Nous aurons tout tenté pour vous convaincre mais évidemment, vous avez bien raison, profiter de la retraite au moment où vous êtes en pleine forme, où vous avez plein de projets, de passions, c'est la bonne décision.

Vous êtes partie à la retraite depuis le mois de novembre et vous êtes d'ailleurs connue dans cette ville comme étant l'une de celles qui a le tempérament nécessaire pour gronder, même le maire lui-même qui débarque dans votre bureau à n'importe quelle heure pour demander n'importe quoi. Malgré votre petite taille, vous savez vous faire entendre et respecter. Je vous ai vue déambuler dans les couloirs avec votre tempérament, votre pas si déterminé, et aller engueuler parfois des gens qui font presque le double de votre taille et forcer le respect. C'est quelque chose de relativement admirable chez vous.

On vous connaît comme une amatrice de tricot, vous avez le droit de préparer les petites choses pour ma fille qui grandit. Et vous êtes une grande voyageuse et j'ai découvert très récemment que vous étiez une grande passionnée de danse. Je vous avais dit que l'on retirerait les tables de la salle des mariages et que l'on vous ferait une démonstration en

direct, mais comme vous m'avez menacé de m'emmener sur la piste de danse à mon tour pour vous accompagner, j'ai décidé que finalement les tables étaient bien à leur place et que l'on pourrait s'épargner le ridicule pour le maire de devoir montrer ses défaillances au public.

Vous êtes également une gourmande assumée, vous aimez les sucreries, les douceurs. Nous allons tenter de vous en donner pour vous accompagner au moment de votre départ à la retraite.

Je le disais, c'est vraiment une perte pour nous que de ne plus vous compter parmi nos effectifs que vous avez souhaité et su former et accompagner : Géraldine Luco, qui prend votre place au même endroit, à la droite du maire, juste derrière. Elle assumera avec le même engagement que vous, j'en suis sûr, et le même amour des Trappistes et du service public, ces belles fonctions qui étaient les vôtres jusqu'à récemment.

Un grand merci pour votre professionnalisme remarquable, pour votre engagement indéfectible et pour votre loyauté. C'est un bonheur de savoir que le service public peut compter sur des figures comme la vôtre. Merci beaucoup, Chantal.

(Applaudissements)

Je vous avais dit qu'elle n'était pas très grande, elle s'est levée, on ne l'a même pas remarquée (*rires*). Chantal, avant de vous offrir quelques présents, la parole est à Guy Malandain, mon prédécesseur, qui vous a connue quelques années dans votre carrière professionnelle.

Monsieur MALANDAIN

Merci Monsieur le maire. Simplement, très brièvement mais avec beaucoup d'amitié et de souvenirs merveilleux, je voudrais ajouter à tout ce que vous avez dit mes remerciements à Madame Monnier pour les années passées ensemble. Si toutes les personnes étaient comme vous, le monde serait merveilleux, merci beaucoup.

(Applaudissements)

Monsieur le Maire

Madame Monnier, je vais venir à vous, c'est peut-être le plus pratique, avec quelques présents dont vous ferez bon usage.

Madame MONNIER

Merci à vous tous. J'ai été ravie de passer toutes ces années auprès de vous. C'est vrai que lorsque je suis arrivée dans la collectivité, j'ai fait de l'assistanat de direction, c'était mon travail en priorité et j'adore faire cela. J'ai évolué, c'est vrai, au niveau des instances, j'ai appris énormément de choses. Et la ville de Trappes m'a happée parce qu'au bout de 21 ans, je ne les ai pas vu passer j'ai l'impression que c'était hier, ça a vraiment passé à une vitesse phénoménale. J'ai appris énormément de choses, personne n'est parfait, mais en tout cas j'ai essayé de faire pour le mieux pour tout le monde. Mille merci à vous tous.

(Applaudissements)

Monsieur le Maire

Aminata Diallo veut prendre sa retraite pour pouvoir avoir des cadeaux elle aussi (*rires*).

Mesdames et Messieurs, nous pouvons commencer officiellement cette séance du conseil municipal. Comme de coutume, je commence à faire l'appel pour vérifier que nous avons atteint le quorum.

(Monsieur le Maire procède à l'appel)

Je vous informe que nous déposons sur table une motion que nous avons décidé de proposer au vote du conseil municipal et que nous allons examiner en fin de conseil municipal. Nous pouvons aborder les points inscrits à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2024

ASSEMBLÉES

- 109** Approbation du procès-verbal du 7 octobre 2024
- 110** Relevé des décisions du n° 2024-132 au n° 2024-156 incluse

ADMINISTRATION GENERALE

- 111** Désignation de deux représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association pour l'Insertion, l'Education et les Soins (AIES).
- 112** Ratification de la convention de partenariat avec l'association Banlieue Climat

AFFAIRES FINANCIERES

- 113** Décision modificative n° 1 - Exercice 2024
- 114** Modification du règlement interne de la commande publique
- 115** Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, à compter du 1er janvier 2025
- 116** Approbation de l'avenant n° 5 à la convention de délégation de service public entre la ville de Trappes et la société Les fils de Madame Géraud SAS, nouveau délégataire de la convention de Délégation de service public pour la gestion des marchés forains de la ville

CULTURE

- 117** Adhésion à l'association régionale des Cités-Jardins d'Ile-de-France
- 118** Approbation des tarifs et des règlements généraux des conditions de mise à disposition des équipements culturels "Halle culturelle - la Merise", "Auditorium du Conservatoire de musique et de danse" et "Cinéma Omar Sy- Grenier à sel"

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 119** Avis sur le nombre de dérogations au repos dominical accordées par le Maire aux établissements de commerce de détail.
- 120** Approbation du règlement de subvention à la rénovation des devantures de commerce.

EDUCATION

- 121** Fusion des écoles maternelle et élémentaire Stendhal

- 122** Avenant n° 1 à la convention portant création d'une entente intercommunale entre la ville de Trappes et la ville de Magny-les-Hameaux pour l'organisation de la production mutualisée de repas destinés aux enfants des restaurants scolaires et aux crèches

LOGEMENT

- 123** Approbation de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour le centre-ancien de la Ville de Trappes.

POLITIQUES CONTRACTUELLES

- 124** Approbation de la convention cadre triennale relative au renouvellement du label de la cité éducative de Trappes 2024-2026 et de la convention de mutualisation au titre du fonds de la cité éducative de Trappes

RESSOURCES HUMAINES

- 125** Renouvellement convention protection complémentaire 2024-2029
- 126** Mise à jour du tableau des emplois
- 127** Recours à des bénévoles dans le cadre des activités de service public de la commune et approbation de la convention type d'accueil d'un collaborateur occasionnel du service public bénévole

SANTÉ

- 128** Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Aidons la recherche dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein

SPORTS

- 129** Approbation du règlement intérieur du complexe sportif J Monquaut

URBANISME

- 130** Acquisition de la parcelle AY60 pour la réalisation de la crèche cité nouvelle
- 131** Délibération rectificative suite à une erreur matérielle de la délibération 2022-375 - Acquisition en VEFA suivant le dispositif prévu à l'article R.2122-3 du Code de la commande publique de deux locaux bruts de béton sans vitrine au rez-de-chaussée des bâtiments B et C de l'opération immobilière de Nexity accordée par le PC 78621 21 E0004
- 132** Convention de servitude pour le passage du réseau de gaz GRDF sur l'avenue Hennequin (parcelle AK 46), entre GRDF et la commune de Trappes
- 133** Convention de mise à disposition du Système d'Information Géographique entre Saint-Quentin-en-Yvelines et la commune de Trappes
- 134** Intégration au domaine public de la rue Le Corbusier
- 135** Rétrocession des parcelles AX96 et AX97

VIE ASSOCIATIVE

- 136** Versement de diverses avances aux associations et au Centre communal d'action sociale - exercice 2025
- 137** Non-attribution de subvention à l'association Étoile sportive des cheminots de Trappes-Saint-Quentin-en-Yvelines (ESCT SQY) au titre de l'année 2024
- 138** Approbation du règlement relatif à la procédure et aux critères d'attribution des subventions aux associations

MOTIONS

- 139** Vœu pour une gestion équitable et solidaire de l'eau

ASSEMBLEES

109 Approbation du procès-verbal du 7 octobre 2024

Monsieur le Maire

Vous l'avez tous lu attentivement, pas de remarques, pas de modification, je soumetts au vote : pas d'oppositions ? Vous pouvez voter via la tablette si vous êtes prêts, le vote est ouvert.

Approuvé à l'unanimité

110 Relevé des décisions du n° 2024-132 au n° 2024-156 incluse

Monsieur le Maire

Y a-t-il des remarques des questions ? Monsieur Malandain.

Monsieur MALANDAIN

J'ai remarqué que les décisions 136 et 148 étaient les mêmes. Y a-t-il deux fois 3 000 € versés ou est-ce une petite erreur administrative ?

Monsieur le MAIRE

C'est une erreur administrative, mais je crois qu'il y en a une autre, je crois que la 144 et la 154 sont des doublons, il y aurait donc deux doublons. En effet, c'est bien cela, ce sont bien deux doublons, merci d'avoir repéré le second. C'est une façon de vérifier si vous êtes attentifs les uns et les autres et de savoir qui lit en détail des décisions. Nous avons la vérification aujourd'hui, Monsieur Malandain les regarde en détail, contrairement à vous toutes et tous, messieurs-dames. Ce sont donc des doublons, il n'y a pas de sujet et un seul versement de subvention.

S'il n'y a pas d'autres questions sur les décisions, on poursuit avec les affaires générales.

Approuvé à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

111 Désignation de deux représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association pour l'Insertion, l'Education et les Soins (AIES)

Monsieur le Maire

Cette association porte un certain nombre de structures au sein de la ville et au-delà du territoire de Trappes. Nous désignons deux personnes, auparavant, si ma mémoire est bonne nous avons deux membres titulaires du conseil d'administration je ne sais pas s'il y avait des suppléants. Non. L'association a réduit le nombre de membres du conseil d'administration dans chaque collège, la ville n'a donc plus qu'à choisir un seul titulaire et un suppléant. Je vous propose de faire simple et de désigner les mêmes personnes qui siégeaient en tant que cotitulaires les fois précédentes, à savoir : Muriel Bernard et Anne-Andrée Beaugendre. La première est titulaire, la seconde est suppléante dorénavant, en bon accord avec elle.

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je soumetts aux voix.

Approuvé à l'unanimité

112 Ratification de la convention de partenariat avec l'association Banlieue

Climat

Monsieur le Maire

Vous avez pris connaissance de cette convention, il s'agit d'un partenariat que l'on a présenté lors de la Soirée des Réussites, qui va permettre à 4 jeunes volontaires de suivre une formation sur une semaine pour devenir des ambassadeurs du climat et assurer des formations auprès de jeunes de leur génération, de leurs pairs. Ça, c'est pour les quatre qui vont suivre un cursus approfondi, mais 25 jeunes, une cohorte, une classe, on l'appelle comme on veut, et 25 animateurs de la ville.

Cinquante personnes vont donc bénéficier de la formation prodiguée par Banlieue Climat qui vise à intéresser les habitants de quartiers populaires aux enjeux liés au réchauffement climatique, aux transformations climatiques et à ne pas en faire qu'un sujet d'experts désincarnés et déconnectés du terrain et des habitants. Cela fait partie de notre ambition d'écologie populaire portée par la ville de Trappes.

Une formation de 7 heures pour ces 25 jeunes et ces 25 animateurs, et une formation beaucoup plus approfondie pour 4 jeunes qui deviendront ambassadeurs et qui pourront participer aux initiatives nationales portées par l'association Banlieue Climat. La ville de Trappes s'inscrit là dans le sillage d'autres territoires : la métropole de Montpellier, de Strasbourg, Bagnolet, Cergy, Les Mureaux dans notre département, qui ont également conventionné avec l'association Banlieue Climat. Elle est notamment dirigée par un jeune homme charismatique, que l'on voit souvent dans les médias et qui incarne parfaitement cette ambition de ne pas résumer les discussions autour des questions d'environnement uniquement à quelques diplômés de sciences politiques ou à quelques experts du GIEC, mais faire en sorte que tous les Français s'en emparent.

La convention porte donc sur ce partenariat, et la ville versera une subvention de 14 000 € à cette association pour décliner l'ensemble des objectifs opérationnels visés dans la convention. Y a-t-il des questions, des remarques ? On soumet au vote.

Approuvé à l'unanimité

AFFAIRES FINANCIERES

113 Décision modificative n° 1 - Exercice 2024

Monsieur le Maire

C'est la dernière décision modificative puisque c'est le dernier conseil municipal de l'année. Elle vient modifier notre budget d'un peu moins de 100 millions d'euros cette année, à hauteur de 1 787 000 €.

Dans les modifications assez classiques des recettes de fonctionnement réévaluées à la hausse, puisque comme de coutume nous faisons des inscriptions prudentes sur les recettes, notamment liées aux impôts et aux dotations, nous enregistrons une plus-value en termes de dotations :

- Notamment, le fonds de compensation de la TVA nous bénéficie davantage que prévu ;
- La dotation de solidarité urbaine a été réévaluée par le gouvernement en 2024, et la ville de Trappes en bénéficie davantage que l'année précédente ;
- Et nous avons également une petite hausse de la compensation assurée en partie par l'État sur l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour la totalité de 1 123 000 € de recettes supplémentaires par rapport à l'estimé de l'année dernière. Je le répète, il a été estimé prudemment pour nous éviter, en cas de mauvaises nouvelles, de nous effondrer de trop haut ;

- Les impôts et taxes sont supérieurs de 350 000 € à l'estimation de la Trésorerie ;
- Et enfin, nous avons quelques recettes exceptionnelles. En particulier, pour l'anecdote plus qu'autre chose, pour vous dire l'importance d'être attentif à la bonne gestion de l'argent et aux contrats de la ville, le prestataire de téléphonie et d'Internet de la ville, SFR, continuait à facturer à la ville de Trappes des lignes téléphoniques, en particulier des lignes Internet, aux tarifs précédents. Nous avons renégocié le contrat en cours de mandat et nous avons pu obtenir des tarifs beaucoup plus faibles qui sont à peu près équivalents à ce que vous pouvez obtenir, vous, en tant que particuliers. La ville payait beaucoup plus cher ses abonnements téléphoniques et Internet à notre prise de fonction. Nous avons rediscuté, renégocié ces tarifs pour les réduire considérablement.

Pour l'anecdote, une ligne mobile avec Internet, par exemple, était à 20 €. Aujourd'hui, si vous payez encore votre forfait à 20 € pour avoir 5 gigas de données, il y a un problème, posez-vous des questions et renégociez avec un autre opérateur. Mais pour les collectivités, il y a des marchés, des contrats, la renégociation a permis de diminuer le montant pour être à 5 € sur cette prestation, par exemple, mais il y en a d'autres. SFR continuait donc discrètement — peut-être que c'était une erreur, on va leur donner le bénéfice du doute — à nous facturer les anciens tarifs. On les a donc rattrapés par la culotte pour leur demander la correction et la ville va donc toucher l'équivalent d'un avoir de 157 000 € sur plusieurs années où ils continuaient à nous facturer indûment, pendant 3 ans je crois, et nous avons remonté tout cela en détail.

Voilà pour les recettes de fonctionnement qui sont évidemment, en dépenses, consommées à due concurrence, pour des dépenses qui n'étaient pas forcément prévues ou pas estimées au montant constaté :

- C'est une mesure que l'on ne peut pas critiquer mais qui n'est pas compensée : le gouvernement a décidé d'augmenter de 5 points le point d'indice des fonctionnaires. Cela a permis une légère revalorisation de nos agents publics mais cela se traduit, pour la collectivité, par une dépense supplémentaire de 265 000 € ;
- Sur la garantie individuelle de pouvoir d'achat, la fameuse GIPA, qui permet de s'assurer qu'aucun salaire ne soit inférieur au SMIC : 300 000 € de dépense supplémentaire par rapport aux inscriptions budgétaires ;
- On ne l'a pas comptée là-dedans, mais il y a la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour l'année 2024, que nous avons décidé de voter, qui n'est pas obligatoire mais que nous avons décidé de verser aux agents à l'été 2024. De mémoire, nous avons délibéré là-dessus au mois de juin, cela a coûté environ 400 000 € à la collectivité ;
- Et des heures supplémentaires supérieures au volume estimé l'année dernière, puisque nous avons pris notamment une élection législative cette année qui n'était pas prévue. Je crois que pour 2025 nous allons la provisionner d'emblée, nous verrons ce qu'il va se passer et si une nouvelle dissolution aura lieu, mais autant l'inscrire dans notre budget pour ne pas nous retrouver dépourvu.

Voilà pour les dépenses de fonctionnement supplémentaires.

Il y a également des évolutions en recettes et en dépenses d'investissement, pour un montant plus négligeable :

- 71 000 € d'amendes de stationnement circulation supplémentaires par rapport à ce qui était prévu ;
- Pour les recettes d'investissement : 280 000 € de subventions obtenues en plus de ce que nous attendions pour le stade Gravaud. Nous sommes allés chercher tout ce qui ressemble à une subvention pour les équipements sportifs. Nous avons eu le bonheur de convaincre l'Agence nationale du sport de nous financer, ainsi que la Fédération française de football pour 280 000 € à deux. Pour la Fédération française de football, c'est modeste, je crois que c'est 50 000 € si ma mémoire est bonne, mais c'est surtout l'Agence nationale du sport qui nous accompagne, pour le coup,

dans chacun de nos projets. Ils nous ont accompagné sur l'esplanade Pergaud et continuent de nous accompagner pour le stade Gravaud, ce sont donc de bonnes nouvelles.

Et pour les dépenses d'investissement :

- Presque 500 000 € de plus sur la participation de la ville au chantier de la RN 10, liés à la revalorisation du coût total des travaux ;
- Et un montant total de dépenses d'investissement équivalent à l'évolution en recettes de 649 000 €.

Voilà pour la décision modificative. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas, je sou mets la décision modificative aux voix.

Approuvé à l'unanimité

114 Modification du règlement interne de la commande publique

Monsieur le Maire

Il n'y a pas grand-chose qui évolue, si ce n'est l'intégration de l'inflation dans nos seuils légaux, l'intégration des obligations légales liées aux lois AGEC et Climat et Résilience, essentiellement sur le fait de profiter de la commande publique pour mener des politiques sur le plan environnemental ou sur celui de l'emploi. Là, en l'occurrence, la loi AGEC nous invite à prendre davantage de produits issus du réemploi, qui sont composés de 20 à 100 % de matières recyclées. Et pour la loi Climat et Résilience, elle nous invite à recourir davantage à des matériaux biosourcés ou bas carbone, notamment dans les rénovations lourdes et les constructions qui relèvent de la commande publique.

Ce sont des critères que nous respectons déjà, bien qu'ils soient formulés dans le règlement intérieur de la commande publique qui ne fait que décliner, par ailleurs, les normes légales. Mais à Trappes, nous allons bien au-delà, notamment pour les constructions nouvelles où nous cherchons à viser les meilleurs standards. C'est le cas pour la future crèche implantée dans la Cité nouvelle, où nous avons hissé très, très haut nos standards de recours aux matériaux biosourcés, au réemploi ou aux performances carbone, avec des objectifs qui ne respectent pas les seuils légaux et qui vont très au-dessus. Cela coûte parfois un peu plus cher, cela reste à démontrer, mais on sait qu'à l'avenir ce sont autant de dépenses de fonctionnement évitées pour la collectivité.

S'il n'y a pas de questions sur cette délibération, je vous propose d'approuver le règlement interne de la commande publique ainsi modifié.

Approuvé à l'unanimité

115 Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, à compter du 1er janvier 2025

Monsieur le Maire

Vous avez l'habitude, inutile d'y revenir en détail. En attendant de voter le nouveau budget au conseil municipal du mois de mars ou d'avril, il faut continuer à faire fonctionner la ville et, en particulier, à assurer les dépenses d'investissement. Il faut pour cela autoriser le maire à engager, dans les limites de l'exercice précédent, l'équivalent d'un trimestre de dépenses en investissement. Cette délibération vise donc cela. On ouvre le vote.

Approuvé à l'unanimité

116 Approbation de l'avenant n° 5 à la convention de délégation de service

public entre la ville de Trappes et la société Les fils de Madame Géraud SAS, nouveau délégataire de la convention de Délégation de service public pour la gestion des marchés forains de la ville

Monsieur BASDEVANT

Bonsoir. La société Géraud gère les marchés des Merisiers et du centre depuis 1998 grâce à la signature d'une délégation de service public. Et suite à une fusion/absorption de la société Géraud par la société « Les fils de Madame Géraud », il faut que l'on puisse actualiser la délégation de service public et mettre le bon nom, et que la Trésorerie publique puisse émettre les bons titres de recettes à la bonne société. Il s'agit strictement des mêmes personnes. Merci.

Monsieur le Maire

Mais ils changent de nom. Nous avons besoin de cette délibération, si vous ne la votez pas nous ne pourrions pas leur envoyer les factures, ce qui serait quand même dommage, cela fait des recettes en moins pour la ville. Cela fait d'ailleurs partie des aberrations administratives, il y a besoin de faire voter 39 conseillers municipaux juste pour prendre acte du changement de nom d'une entreprise qui a toujours le contrat de délégation de service public et dont les personnes n'ont pas changé. C'est totalement absurde mais c'est comme ça. On ouvre le vote.

Approuvé à l'unanimité

CULTURE

117 Adhésion à l'association régionale des Cités-Jardins d'Ile-de-France

Madame GRANDGAMBE

Nous vous proposons d'adhérer à cette association régionale des Cités-Jardins. La notion de patrimoine dépasse largement la question des bâtiments. Les Cités-Jardins est un concept très ancien, avec l'idée d'avoir aussi dans les villes des espaces de nature. La question de la préservation et de la revalorisation de ces espaces est donc quelque chose qui nous tient à cœur à Trappes. L'intérêt d'adhérer à cette association est aussi de nous faire entrer dans le réseau très bien constitué, très performant, et qui va aussi pouvoir nous accompagner sur beaucoup de projets.

Monsieur le Maire

Merci. Pas de questions, je soumetts au vote.

Approuvé à l'unanimité

118 Approbation des tarifs et des règlements généraux des conditions de mise à disposition des équipements culturels "Halle culturelle - la Merise", "Auditorium du Conservatoire de musique et de danse" et "Cinéma Omar Sy- Grenier à sel"

Madame GRANDGAMBE

Nous allons avoir finalisé le travail de rationalisation qui concerne les prêts des salles culturelles. Nous avons commencé il y a quelques années par mettre de l'ordre en mettant en place des tarifs pour les associations de Trappes, les extérieurs à Trappes, et des conditions de gratuité. Et puisque les associations sont très dynamiques à Trappes, l'idée est aussi d'encadrer le calendrier de réservations et de rationaliser aussi ces prêts, afin que l'on ne soit pas parfois dans des situations difficiles. Je pense en particulier à La Merise ou, au dernier moment, des associations demandent la salle. Le but est, non pas de contraindre mais d'accompagner, et pour cela c'est bien d'avoir un cadre.

Il vous est donc proposé une commission qui, avec un calendrier, permettra d'attribuer les salles selon des critères tout à fait transparents. Ils permettront aussi à chaque association de savoir à quel moment elles peuvent faire les demandes.

Je vous rappelle que ces salles sont aussi à vocation professionnelle, il faut donc articuler de la manière la plus performante possible l'utilisation des différentes salles. Ce, aussi bien en termes de répartition de charge de travail pour les agents, que pour les usagers, pour que l'accueil soit optimal.

Voilà donc l'objet de la délibération, une commission avec un calendrier qui permettra d'encadrer la manière dont les associations peuvent faire les demandes, être sûr que cela se fait en toute transparence et de manière juste. Il n'y a pas de raison qu'une association n'ait jamais la salle, même si cela n'est jamais arrivé, et que d'autres l'aient trois fois dans l'année. Tout cela demande donc du cadre, ce qui n'existait pas.

Monsieur le Maire

Merci. Je soumetts aux voix.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire

La délibération suivante, qui va être inscrite à chaque conseil municipal pour ne jamais être dépourvu le jour où nous aurons à donner notre avis sur un éventuel permis exclusif de recherche déposé par d'autres communes qui impliqueraient notre territoire. C'est le fameux projet de géothermie dont on parle très régulièrement en conseil municipal. Nous avons donc une délibération permanente que nous redéposerons à chaque conseil, et lorsque nous aurons reçu le courrier de la préfecture qui nous demandera d'exprimer un avis, nous pourrons délibérer. Nous n'avons toujours pas reçu ce fameux courrier que nous attendons depuis longtemps, nous n'avons donc pas à délibérer sur cette délibération, en tout cas aujourd'hui au mois de décembre.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

119 Avis sur le nombre de dérogations au repos dominical accordées par le Maire aux établissements de commerce de détail

Monsieur BASDEVANT

Chaque année, la ville est amenée à délibérer car elle aurait la possibilité de permettre aux commerces de la ville de déroger à l'ouverture du nombre de dimanches dans l'année. Comme chaque année, le conseil municipal est toujours attaché au repos dominical et à rester à 5 dimanches d'ouverture par an pour les commerces concernés. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Pas de changement de ligne de la ville là-dessus, évidemment, c'est donc une délibération assez classique. Pas de questions, pas de remarques ? On soumet aux voix. Merci.

Approuvé à l'unanimité

120 Approbation du règlement de subvention à la rénovation des devantures de commerce

Monsieur le Maire

C'est un beau projet qui voit enfin le jour et dont nous sommes très fiers, nous y avons beaucoup travaillé avec Pierre Basdevant et les services municipaux, développement économique et commerces en particulier. M. Pierre Basdevant.

Monsieur BASDEVANT

Merci. Vous vous rappelez sûrement que lors du dernier conseil municipal nous avons voté la charte des enseignes. L'objectif est de renforcer l'attractivité, notamment du centre-ville mais aussi l'ensemble des rues commerçantes ou pôles commerciaux de la ville, grâce à l'amélioration des devantures des locaux commerciaux : devantures, vitrines, sports, enseignes, etc.

Pour commencer, nous avons distribué en main propre la charte à l'ensemble des commerçants de la ville, avec le service développement économique. Nous organisons également une réunion publique pour ces commerçants, qui aura lieu demain. Nous allons également leur permettre de rencontrer un architecte conseil qui organisera des permanences au sein de la ville. Nous mettons donc en place un certain nombre de mesures pour accompagner les commerçants afin de mener ces travaux de rénovation.

L'objet de cette délibération est donc la mise en place d'une aide financière pour les aider, d'un montant de 50 % des travaux avec un plafond de 4 000 € maximum. Par exemple, un commerce qui ferait 2 000 € de travaux aurait une aide de 1 000 €, un commerce qui ferait 10 000 € de travaux aurait le plafond, l'aide de 4 000 €. Ils pourraient donc présenter un projet de rénovation à la ville, évidemment dans le respect du PLU, du PLUI et également de la charte des enseignes et pourrait bénéficier de cette aide après avoir pu réaliser ces travaux d'embellissement de la vitrine de leurs commerces. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

On peut peut-être préciser que certains commerçants sont exclus du bénéfice de l'aide, notamment les grandes enseignes.

Monsieur BASDEVANT

Oui, les grandes enseignes, les très gros chiffres d'affaires, les pharmacies par exemple.

Monsieur le Maire

Tout cela, additionné à l'activisme de la municipalité sur la préemption des fonds de commerce ou des murs des locaux commerciaux, notamment sur notre centre-ville, vient renforcer notre capacité à agir sur notre tissu commercial et éviter de laisser faire seulement la loi du marché. Nous en avons vu les effets notamment sur le peu de diversité de notre centre-ville commercial.

Pas de question, on soumet aux voix.

Approuvé à l'unanimité

EDUCATION

121 Fusion des écoles maternelle et élémentaire Stendhal

Madame GRANDGAMBE

Cette délibération propose de créer une école primaire à Stendhal, avec la fusion de la maternelle et de l'élémentaire. C'est une demande très ancienne de l'inspection, l'inspectrice partant du principe qu'une école maternelle à deux classes ne pouvait pas faire vivre un projet pédagogique dynamique. L'idée est donc de la raccrocher à l'école élémentaire pour que la direction soit commune et que l'accueil des parents soit fait par la directrice, aussi bien pour ceux de la maternelle que de l'élémentaire. L'idée est aussi d'avoir quelqu'un qui aura du temps, parce qu'elle sera déchargée plus largement.

Sur le plan pédagogique, sur celui de la décharge que l'Éducation nationale met à disposition des enseignants, et pour la liaison et la vitalité des projets entre l'élémentaire et la maternelle, il a été proposé ce projet à la directrice de l'école Stendhal. La municipalité a laissé les enseignants et la directrice se positionner parce qu'honnêtement, pour nous, cela ne change rien, ce n'est pas nous qui travaillons, qui sommes en charge d'évaluer. Il se trouve que nous sommes obligés de nous prononcer mais les principaux concernés, c'est-à-dire les enseignants et les directrices ou directeurs, sont à la manœuvre pour savoir si cela leur convient ou pas. Et il se trouve que la directrice de l'école élémentaire, qui sera celle qui récupérera la direction de l'ensemble, nous a donné un avis favorable. Nous suivons donc son avis et nous vous proposons cette fusion.

Monsieur le Maire

Merci, Madame Grandgambe. Je veux le dire ici clairement, nous sommes défavorables à ce que l'on appelle les écoles primaires. Le regroupement des écoles primaires et maternelles par principe est une erreur, les écoles élémentaires étant des lieux pédagogiques dédiés, avec du personnel formé spécifiquement et des besoins de l'enfant qui ne sont d'ailleurs pas les mêmes qu'en élémentaire. Je ne crois donc pas à la possibilité, demain, de grosses écoles primaires associant élémentaires et maternelles sous la même direction et préservant les intérêts des enfants. Je pense qu'à partir du moment où l'on a trois ou quatre classes élémentaires — quatre, c'est l'échelle qui permet d'avoir une vraie école — cela justifie une école maternelle sous la direction d'un ou une enseignante de classe maternelle.

Maintenant, nous avons là une situation spécifique qui nous est posée depuis un petit moment, puisqu'il y a une baisse de la démographie, comme le rappelait Sandrine Grandgambe. Ce n'est pas inquiétant parce que ce n'est pas grave, notre ville est bien peuplée et augmente encore sa population. Mais sur le secteur de la Plaine de Neauphle, il y a une baisse structurelle de la démographie, qui s'explique par plein de paramètres et qui aboutit, en effet, à ce que l'on n'ait en réalité plus d'école. On a deux classes mais pas d'école, au sens où il n'y a pas de direction scolaire, où les remplacements sont impossibles par définition, si une prof est absente, sa collègue ne peut pas récupérer les enfants, il faut un remplaçant attitré ou bien les enfants restent à la maison.

Ce n'est donc pas tellement la création d'une école primaire que nous laissons faire, ce n'est pas nous qui sommes à l'initiative, ce sont les enseignantes entre elles, puisque ce sont des femmes, qui en ont discuté, qui ont beaucoup hésité et qui ont pris une décision. En l'occurrence, la directrice de l'école Stendhal a accepté de travailler avec ses collègues de la maternelle et d'assumer les fonctions de direction que ses deux collègues de maternelle ne voulaient pas assumer. C'est donc une école sans directrice, une toute petite école maternelle de deux classes, orpheline d'une direction, qui se raccroche à une école primaire qui accepte maintenant, après avoir refusé pendant un an, d'assumer les fonctions de direction. Cela ne remet aucunement en cause le modèle qu'ont d'ailleurs pu défendre des ministres, de l'école primaire regroupant maternelle et élémentaire, et niant ainsi les spécificités ou l'utilité de la maternelle.

Mais franchement, je vous mets au défi de tout comprendre entre primaire, élémentaire, maternelle, etc. J'ai découvert tout récemment que primaire ne voulait pas dire élémentaire. J'étais convaincu que l'école élémentaire était l'école primaire, vous aussi je suis sûr, les gens normaux. Et les gens anormaux, c'est-à-dire les profs, font la différence entre une école élémentaire et une école primaire. En fait, il y a la maternelle, on connaît, l'élémentaire, on connaît, et lorsqu'il y a la même direction on appelle ça une primaire, ce que j'ignorais. Vous savez maintenant la différence.

Nous, nous ne croyons pas aux écoles primaires, il n'y aura pas d'école primaire à Trappes partout dans la ville. Là, il y a une situation particulière avec deux classes de maternelle,

on les rattache à l'élémentaire qui veut bien les accueillir. Et j'espère qu'ils pourront avoir des coopérations intelligentes plutôt que deux classes isolées.

Voilà ce qui explique cette délibération aujourd'hui, mais pas de changement de doctrine de notre part sur ce plan. Pas de questions, pas d'intervention ? Monsieur Malandain, Madame Brunati, Monsieur Le Folgoc.

Monsieur MALANDAIN

Ces évolutions sont toujours une affaire compliquée, j'ai deux questions : est-ce que les enseignants ont donné leur accord ? Et est-ce que les associations de parents d'élèves ont également été consultées pour donner un accord ou pas ?

Madame GRANDGAMBE

Dans mon intervention, j'ai dit que nous ne prenions cette décision que parce que c'est celle des enseignants, évidemment qu'on leur a demandé. Ils nous avaient dit non les autres années puisque la question nous a déjà été posée par Madame Vartagnan, l'inspectrice, l'année dernière et l'année d'avant. Nous avons dit non parce que les enseignants nous avaient dit non, et ce qui change la donne là, c'est qu'ils ont dit oui.

Monsieur le Maire

Absolument. En fait, nous levons notre droit de veto habituellement appliqué parce que nous n'avons pas le choix parce que les enseignants eux-mêmes le souhaitent. Madame Brunati.

Madame BRUNATI

Bonsoir. J'ai bien entendu que cette unité maternelle était composée de deux classes, cela étant, j'ai bien entendu, comme tous mes collègues ici, que nous étions quand même en REP + et que la ville avait souhaité fournir un effort important sur l'accueil des tout-petits. C'est pour cela que je ne trouve pas très cohérent d'accepter cette fusion, pour cette raison là d'une part.

Je souhaite également savoir quelle était la position des parents d'élèves, parce que les deux conseils d'école doivent se prononcer sur ce projet de fusion. Cela a-t-il été le cas ? Il y a effectivement la position des enseignants mais pas seulement.

Je sais également, et vous le savez aussi, que le syndicat principal des enseignants est totalement opposé à ce type de fusion. C'est la porte ouverte, et cela va être fait, à une disparition de postes. Il y a donc un risque de disparition de postes, c'est déjà fait si la décision est prise, une direction en moins.

Je voterai contre ce projet qui me semble être la porte ouverte sur d'éventuels autres projets sur Trappes.

Monsieur le Maire

Merci. De quel poste parlez-vous ?

Madame BRUNATI

Le poste de direction maternelle.

Monsieur le Maire

Il n'y en a pas. Vous imaginez bien qu'il n'y a pas deux classes plus un directeur.

Madame BRUNATI

Non, j'ai bien entendu, mais il y a bien actuellement une enseignante ou un enseignant qui fait office de direction dans l'école maternelle.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de décharge.

Madame BRUNATI

J'ai bien entendu.

Monsieur le Maire

Non, justement, vous n'avez pas entendu, sinon je ne vous reposerai pas la question. Il n'y a pas de suppression de poste puisqu'il n'y a pas de décharge pour deux classes. Ce qui explique d'ailleurs, je trouve cela parfaitement légitime, qu'un enseignant n'ait pas envie d'assumer des fonctions de direction pour deux classes, alors que cela n'a pas de sens dans l'absolu, sans décharge. Il n'y a pas de décharge, il n'y a pas de poste, il n'y a donc pas de suppression de poste.

Madame BRUNATI

Très bien, je prends cette information.

Monsieur le Maire

Qui est très claire pour la première question.

La seconde, sur le plan administratif, l'académie nous demande d'approuver ou de désapprouver, nous avons toujours désapprouvé pour des raisons de fond. Lorsque l'école est passée à trois classes, nous avons continué à désapprouver. Aujourd'hui, l'école a deux classes et les enseignants nous disent qu'ils veulent la fusion. Nous pouvons continuer à désapprouver mais nous allons toujours nous retrouver face à la même situation, c'est-à-dire deux classes sans direction, sans décharge. Mais nous pouvons désapprouver, cela ne me dérange pas d'ailleurs. Mais ce sont les enseignants qui la demandent, pas l'inspection, et il n'y a déjà plus de direction de maternelle. Je ne sais pas si c'est clair, parce que Sandrine a été claire, je crois avoir été clair, je donne des éléments d'appréciation complémentaire.

Quant à des portes qui seraient éventuellement ouvertes, là-dessus soyez tranquilles, j'ai répété notre position politique qui est claire : il n'y aura pas d'école primaire partout où il y a des classes suffisamment nombreuses pour que les maternelles vivent comme des écoles propres, point à la ligne. Cela étant, je peux comprendre l'inquiétude là-dessus et les questionnements, c'est normal, je les partage. Parce que j'ai moi-même toujours dit à l'inspection que nous refuserions les écoles primaires parce que les écoles maternelles sont des écoles de plein exercice pour nous, pour des raisons purement pédagogiques. La question derrière des postes que doit sortir l'Éducation nationale, c'est leurs affaires, ce ne sont pas les nôtres. Nous n'avons rien à gagner, rien à perdre dans cette affaire, rien en termes de moyens municipaux, nous avons toujours les bâtiments municipaux à entretenir, etc., les ATSEM à affecter en fonction du nombre d'élèves. Cela ne dépend pas de la question du rattachement à telle ou telle direction. En revanche, on a à perdre, c'est-à-dire que si demain le principe des écoles primaires se généralisait, je pense que les enfants de Trappes y perdraient. C'est ma conviction, vous n'êtes pas obligée de la partager, certains peuvent être fans des écoles primaires et de l'idée d'avoir des supers directeurs totalement déchargés qui s'occupent des enfants de l'âge de 3 ans jusqu'à 12 ans. Personnellement, je ne crois pas, et je crois que l'on ne croit pas non plus dans la majorité municipale, au principe de l'école primaire.

Maintenant, nous avons une situation spécifique dans cette école. C'est d'ailleurs la directrice de l'école Stendhal, en lien avec ses deux collègues de maternelle, qui ont décidé d'aller vers ce schéma, lequel est temporaire dans leur esprit et évolutif. S'il y avait des créations de classes dans les années à venir, on pourrait revenir à une école maternelle de plein exercice avec sa propre direction, j'espère déchargée ou en partie déchargée comme dans les autres maternelles de Trappes.

Et si cela ne marche pas, pour une raison ou pour une autre, ou s'ils ne trouvent pas de vertu à travailler ensemble et à mieux intégrer les deux classes de maternelle un peu isolées avec les élémentaires, la directrice de l'élémentaire Stendhal déciderait de cesser l'aventure au bout d'un an. C'est donc plutôt une année exploratoire à laquelle je vois mal la mairie opposer son veto.

Madame GRANDGAMBE

Pour ceux qui ne l'ont pas en tête, nous ne gérons pas les conseils d'école, nous ne les convoquons pas et nous ne mettons pas de points à l'ordre du jour des conseils d'école. Nous répondons ici, en conseil municipal aux questions posées, mais ce qui relève du conseil d'école, c'est le conseil d'école et l'Education nationale. Pour répondre à vos questions, il faudra donc vous retourner vers l'Education nationale pour savoir comment elle gère cette question-là et la concertation. Chacun est maître chez soi et on n'a pas à empiéter chez les autres.

Monsieur LE FOLGOC

Je voulais juste une assurance par rapport à la décision, à savoir que le soutien de la ville à cette démarche est exceptionnel, parce que cela m'ennuie un peu. J'ai assez entendu parler d'écoles maternelles dans ma vie pendant un certain nombre de décennies, d'abord pour dire que les écoles maternelles avec de pleines décharges et des choses comme ça n'existent pas. Sauf cas exceptionnel avec un copinage en haut lieu ou dans les écoles parisiennes. Mais ce n'est pas en plus la bonne question de continuer à gérer dans un endroit où les deux classes sont toutes les deux isolées, sans quelqu'un pour aider à gérer. Et si l'une des institutrices de maternelle est absente, il y a sûrement des soucis d'accueil des élèves à ce moment-là.

Pour moi, c'est un choix cohérent mais uniquement à titre d'exception. Sinon, forcément, je vais voter pour.

Monsieur le Maire

Je réfléchissais, sinon, on pourrait affecter les deux classes dans les écoles voisines, ce serait normalement la logique de l'Éducation nationale. Mais, Dieu merci, me dit Sandrine Grandgambe, il n'y a pas de place à côté. Parce que si l'on supprimait purement et simplement l'école maternelle, cela la ferait disparaître pour longtemps, ce serait difficile de la rouvrir. Mais, finalement, on préserve ces deux classes de maternelle, le temps, je l'espère, qu'il y ait de nouveau des enfants — même si l'on n'est pas très optimiste sur la démographie dans le secteur — et qu'elles puissent rouvrir comme classes maternelles de plein exercice.

Évidemment, comme je l'ai dit à de nombreuses reprises, Marc, mais tu m'as écouté attentivement, c'est à titre tout à fait exceptionnel, parce que c'est demandé par les enseignants à l'unanimité et que tout le monde veut voir ce schéma-là appliqué dans cette école le temps de revenir à meilleure fortune. Mais il n'est pas question qu'il y ait des écoles primaires pour le principe d'avoir une école primaire. Mais je ne vais pas non plus le répéter 15 fois. Y avait-il d'autres prises de parole ?

Madame GRANDGAMBE

Je voulais juste rajouter une chose, pour ceux qui ne l'ont pas en tête : il n'y a pas de relation hiérarchique entre le directeur et les autres collègues, ce qui n'est pas ce qu'il se passe dans un collège ou lycée. C'est pour cela qu'être directeur sans avoir une décharge totale ou même partielle, tout en ayant à gérer les parents, les collègues sans avoir le lien hiérarchique avec eux, c'est extrêmement compliqué.

Et je rappelle aussi qu'il y avait avant une forme de souplesse qui était permise grâce aux recrutements de personnels : qui était là pour aider, qui avait été créé par les gouvernements de gauche et qui ont été supprimés dès que la droite est arrivée au pouvoir.

Ces personnels qui aidaient les directeurs sur le plan administratif, n'existent plus aujourd'hui et tous les directeurs nous disent que c'est une catastrophe. Merci la droite.

Monsieur le Maire

C'est extrêmement juste, et pas uniquement pour gérer les absences, etc., mais pour la relation quotidienne aux familles. J'admire ceux qui restent directeurs d'école, que ce soit en élémentaire ou en maternelle, parce que même lorsqu'il y a de la décharge, c'est un sacerdoce.

Si le débat est épuisé, on procède au vote.

Approuvé à la majorité de 32 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions

Contre : Mme BRUNATI

Abstentions : Mme BELHOUT – M. MALANDAIN

122 Avenant n°1 à la convention portant création d'une entente intercommunale entre la ville de Trappes et la ville de Magny-les-Hameaux pour l'organisation de la production mutualisée de repas destinés aux enfants des restaurants scolaires et aux crèches

Madame GRANDGAMBE

C'est une délibération assez classique, puisqu'il s'agit de réajuster en fonction de la révision du coût unitaire. Et il y a aussi une disposition spécifique pour cette délibération qui est de passer en année civile, parce que c'était assez compliqué pour les services de devoir jongler entre les années civiles et scolaires. Nous vous proposons donc là de simplifier le travail des services sur cet aspect-là.

Monsieur le Maire

Pas de questions ? On soumet au vote.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire

Je parlais à ma première adjointe de l'objectif d'atteindre 2 carottes dans le label « En cuisine » pour notre cuisine centrale. Cela vient sanctionner la part de bio, de produits locaux, de fait maison dans le modèle de fonctionnement de la cuisine centrale. Nous allons donc hisser le niveau d'ambition et, avec Magny-Les-Hameaux, nous visons l'obtention des 2 carottes, nous en avons une aujourd'hui, pour ceux que cela passionne.

LOGEMENT

123 Approbation de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour le centre-ancien de la Ville de Trappes

Monsieur le Maire

Je crois que nous en avons déjà parlé en conseil municipal, nous avons la chance, un peu comme nous bénéficions de l'ANRU sur certains quartiers, de bénéficier de ce que l'on appelle l'OPAH-RU. Il nous permet, sur un périmètre assez différent, qui est assez large puisqu'il va du centre-ville jusqu'à une partie de la cité nouvelle, de bénéficier de l'accompagnement en ingénieries d'un certain nombre de partenaires : la Banque des territoires, l'ANAH et d'autres. Et également de mobiliser autour de la table Saint-Quentin-en-Yvelines, la mairie de Trappes, l'association des commerçants, etc., pour travailler autour d'un certain nombre d'enjeux d'objectifs, dans lesquels il y a notamment la redynamisation du commerce en centre-ville, c'est le dispositif action cœur de ville dans

son ensemble qui permet d'intervenir sur le commerce. Mais grâce à l'OPAH-RU, qui s'inscrit dans le dispositif Action cœur de ville — j'espère que vous y retrouvez un peu dans ces poupées russes — nous allons pouvoir accompagner des particuliers, des copropriétés, des propriétaires dans la rénovation de l'habitat, notamment pour faire des travaux de rénovation énergétique d'ampleur. À la fois en accompagnement et en ingénierie, ceux qui vous disent à quelles aides vous avez droit, quelle est votre situation, comment monter les dossiers, etc. Mais aussi derrière sur des financements en argent sonnante et trébuchant, en mobilisant évidemment les financements de l'ANAH, mais en complément des financements sur des objectifs ciblés et dédiés de Saint-Quentin-en-Yvelines. L'ANAH mettra environ 5 millions d'euros sur le projet, Saint-Quentin-en-Yvelines, 2,2 millions d'euros parce qu'il a la compétence sur l'habitat. Et la ville de Trappes interviendra de façon plus modeste à hauteur de 335 000 €, mais ce sont quand même 335 000 € que nous avons voulu abonder dans le dispositif pour lui permettre de s'installer à Trappes.

Et, je le disais, nous allons intervenir sur les projets de rénovation énergétique d'ampleur. Cela peut viser les copropriétés un peu fragiles du centre-ville, mais aussi les particuliers propriétaires de leur maison sur le secteur gare, par exemple. Cela peut également cibler les travaux nécessaires pour le maintien à domicile, l'ANAH finance notamment cela, les travaux de traitement de l'habitat indigne et dégradé. Je parlais tout à l'heure des copropriétés fragiles, malheureusement nous en avons dans le secteur qui méritent un travail important. Ainsi que toutes les méthodes préventives qui permettent d'éviter que les copropriétés se retrouvent justement en difficulté dans leur gestion et de les inciter à des travaux collectifs d'amélioration.

C'est un objectif sur 5 ans d'un peu moins de 200 logements rénovés, voilà donc la raison d'être de cette convention. Un opérateur a accompagné Saint-Quentin et la ville sur le diagnostic, vérifié l'intérêt et l'opportunité de lancer cette opération programmée d'amélioration de l'habitat. Et un nouvel opérateur, peut-être le même, sera sélectionné pour faire l'accompagnement quotidien des demandeurs pendant 5 années. Il y aura donc des permanences ici en mairie, du porte-à-porte, des rencontres avec les habitants, des visites de terrain, des réunions spécifiques pour les copropriétés, afin de leur permettre de connaître leurs droits et les possibilités d'émarger aux dispositifs existants et à ceux spécifiques qui sont construits localement.

Est-ce que le directeur de l'habitat et du logement et la directrice de l'urbanisme sont contents de la présentation ? Je n'ai rien oublié, tout est bon ? S'il n'y a pas de questions, je soumetts aux voix.

Approuvé à l'unanimité

POLITIQUES CONTRACTUELLES

124 Approbation de la convention cadre triennale relative au renouvellement du label de la cité éducative de Trappes 2024-2026 et de la convention de mutualisation au titre du fonds de la cité éducative de Trappes

Madame GRANDGAMBE

Il s'agit de renouveler la convention pour la période 2024–2026. Sachant que ce qui est intéressant, mais que l'on vous présentera lors de notre prochain conseil, sera de vous redire ce que l'on met dedans. Il se trouve que l'on est en plein renouvellement, non pas des fondamentaux puisque les piliers seront les mêmes, mais nous avons un nouveau préfet dans le département en charge de ce dossier. Nous avons également un nouveau DASEN, une nouvelle déléguée du préfet, ce sera donc également l'occasion de les mettre au courant de ce que l'on fait. Et je vous rappelle que l'idée est de travailler ensemble pour faire émerger de nouvelles façons de faire au bénéfice de la réussite des enfants.

Nous allons donc certainement rester sur des fondamentaux que nous avons déjà déterminés ensemble, il n'y a pas de raison que l'État et l'Éducation nationale renvoient leurs copies. Mais, cependant, nous avons également la volonté de porter quelques projets innovants parce que l'on voit bien que cette cité éducative peut rapidement s'endormir un peu, en tout cas devenir une usine à gaz sans beaucoup de nouveaux contenus. On voit bien la tentation de l'Éducation nationale de venir sur des sujets un peu récurrents depuis quelque temps avec les ministres que l'on a eus, c'est-à-dire revenir à ce que l'on appellerait les savoirs fondamentaux.

C'est un discours sur lequel nous allons nous battre, non pas qu'il ne faille pas travailler les savoirs fondamentaux, mais c'est spécifiquement le rôle de l'école. Et justement, la cité éducative est là pour expliquer que l'on peut peut-être apprendre autrement, différemment. Et arriver à maîtriser les savoirs fondamentaux passe également par d'autres méthodes : la culture en particulier, le sport. Et c'est ce que nous essayons de promouvoir au sein de cette cité éducative, mais ce n'est pas toujours simple parce qu'il y a de vieux réflexes qui reviennent. Et si le but est simplement de redistribuer une enveloppe financière pour faire ce que fait déjà l'Éducation nationale, cela n'a aucun intérêt. Vous pouvez donc être sûrs qu'avec le maire nous serons vigilants à garder une orientation et une spécificité à cette cité éducative, qui permettent d'inventer des choses intéressantes sur la ville de Trappes et sur cette cité éducative.

Monsieur le Maire

Encore une de nos nombreuses politiques contractuelles, comme on dit, qui deviennent de plus en plus lourdes à piloter, ce qui impose une comitologie des réunions de comité technique, comité de pilotage, revue annuelle de projet, etc., et à la fin, cela coûte plus cher en réunions qu'en subventions. Mais néanmoins, nous nous réjouissons du fait que cela permette la coopération et de mettre les uns et les autres autour de la table pour penser des projets innovants pour notre territoire. Mais je ne vous cache pas que ce n'est pas simple tous les jours de jongler entre toutes ces fabrications ministérielles qui s'imposent à nous dans des cadres très peu souples, malheureusement. Y compris ceux qui sont amenés à les animer pour l'État s'en plaignent quotidiennement.

S'il n'y a pas de questions ou d'interventions, je soumetts aux voix cette convention.

Approuvé à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

125 Renouvellement convention protection complémentaire 2024-2029

Madame DALI OUHARZOUNE

La précédente convention de participation de prévoyance couvrait la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024. Pour rappel, nous avons voté une délibération en mai 2024 qui présentait les nouveaux tarifs de la participation allant de 15 à 25 € selon l'indice majoré de l'agent, bien évidemment, et notifié une réhausse de la participation employeur à hauteur de 10 €.

Il s'agit simplement de proposer le renouvellement de la convention de protection complémentaire risque prévoyance.

Monsieur le Maire

Merci. Pas de questions ? On soumet aux voix.

Approuvé à l'unanimité

126 Mise à jour du tableau des emplois

Madame DALI OUHARZOUNE

Nous avons une petite modification par rapport au tableau que l'on a pu voir jusqu'à présent.

Sur ce tableau, on a une première partie qui relate l'ensemble des postes permanents, qu'ils soient titulaires ou contractuels. Sur une deuxième partie, nous avons uniquement les emplois contractuels permanents. Et la troisième partie correspond aux emplois contractuels uniquement pour accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire

On soumet au vote.

Approuvé à l'unanimité

127 Recours à des bénévoles dans le cadre des activités de service public de la commune et approbation de la convention type d'accueil d'un collaborateur occasionnel du service public bénévole

Madame DALI OUHARZOUNE

Sur plusieurs événements, qu'ils soient culturels, sportifs ou d'autres types, le semi-marathon, nous avons eu recours à des collaborateurs occasionnels. Et là, il s'agit tout simplement de cadrer la possibilité de faire appel à ces collaborateurs par le biais d'une convention type d'accueil de collaborateurs occasionnels.

Monsieur le Maire

Merci. S'il n'y a pas de questions, je soumetts aux voix.

Approuvé à la majorité de 33 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

Contre : Mme BRUNATI

Abstention : M. MALANDAIN

SANTE

128 Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Aidons la recherche dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein

Madame BERNARD

Le 5 octobre, nous avons organisé pour la troisième année « Octobre rose ». Au-delà de la subvention de 650 €, la ville a vraiment la volonté de promouvoir la santé au niveau des femmes, et notamment le dépistage du cancer du sein. Le 5 octobre, nous avons organisé un village santé avec différentes associations pour prévenir tout ce qui touche les cancers féminins : cancer de l'utérus, du sein et également les accidents cardio-vasculaires. Il faut savoir que lorsque l'on organise des événements, on essaie de libérer les femmes, afin qu'elles puissent participer activement, en proposant des gardes d'enfants. C'est vraiment une volonté de la ville aussi que ces femmes puissent s'accorder du temps et prendre soin d'elles.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup pour toutes les initiatives concourant en général à l'égalité femmes-hommes, à la prévention santé auprès des femmes, et à celle-là en particulier. C'était un beau succès, comme l'année dernière. Je soumetts donc aux voix l'attribution de la subvention.

Approuvé à l'unanimité

SPORTS

129 Approbation du règlement intérieur du complexe sportif J. Monquaut

Monsieur le Maire

Il s'agit donc de la piscine et son environnement. Le règlement est très légèrement modifié pour imposer le port du bonnet de bain pour lutter contre le « gang des bouchons de cheveux » me disent mes notes ; c'est l'humour particulier de mon directeur général des services. Nous étions l'une des dernières piscines municipales à ne pas le faire, ce qui nous posait des problèmes d'entretien de la machinerie de notre piscine. On impose donc dorénavant le port du bonnet de bain à la demande des agents. On soumet aux voix.

Approuvé à l'unanimité

URBANISME

130 Acquisition de la parcelle AY60 pour la réalisation de la crèche cité nouvelle

Monsieur ARICHI

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain sur le secteur de la Cité nouvelle Barbusse, il a été acté de réaliser une crèche de 60 berceaux. Nous délibérons donc pour acquérir cette parcelle de 5 800 m² estimée par les Domaines à 170 000 € HT.

Monsieur le Maire

Merci. Au-delà de la crèche, nous allons profiter de la grande parcelle disponible entre les rues Croizat et Congleton pour pouvoir équiper le quartier qui est en manque d'un espace vert, d'une aire de jeux, d'un coin agréable et ombragé pour les enfants du quartier, et pas uniquement les enfants d'ailleurs.

Je soumets au vote. Il est à noter que l'acquisition de cette parcelle est subventionnée au moins au tiers par l'ANRU et peut-être aux deux tiers si le Département maintient ses financements, ce qui n'est pas garanti au regard du contexte budgétaire compliqué qui est le sien.

Approuvé à l'unanimité

131 Délibération rectificative suite à une erreur matérielle de la délibération 2022-375 - Acquisition en VEFA suivant le dispositif prévu à l'article R.2122-3 du Code de la commande publique de deux locaux bruts de béton sans vitrine au rez-de-chaussée des bâtiments B et C de l'opération immobilière de Nexity accordée par le PC 78621 21 E0004

Monsieur ARICHI

C'est donc une délibération rectificative à la suite d'une erreur matérielle, nous délibérons donc pour rectifier tout cela. Les deux locaux serviront notamment à accueillir les centres socioculturels et d'autres institutions de ville.

Monsieur le Maire

Cette erreur a été relevée par les notaires qui ont donc préparé cette délibération.

Monsieur ARICHI

Tout à fait, et d'ailleurs un process a été mis en place, notamment pour que désormais les délibérations soient visées par les notaires en amont de la présentation en conseil municipal.

Monsieur le Maire

Ce qui n'était manifestement pas la tradition. On soumet au vote.

Approuvé à l'unanimité

132 Convention de servitude pour le passage du réseau de gaz GRDF sur l'avenue Hennequin (parcelle AK 46), entre GRDF et la commune de Trappes

Monsieur ARICHI

On nous demande de signer cette convention pour autoriser le passage d'un conduit GRDF sur une portion de rue qui appartient à la commune de Trappes. Sachant que la zone industrielle est généralement gérée par l'association syndicale de la zone d'activité de Trappes-Élancourt, il reste quelques petits tronçons. Celui-ci est de 50 mètres, c'est la parcelle AK 46 qui est concernée.

Monsieur le Maire

On soumet au vote.

Approuvé à l'unanimité

133 Convention de mise à disposition du Système d'Information Géographique entre Saint-Quentin-en-Yvelines et la commune de Trappes

Monsieur ARICHI

Cette convention permet d'acter et de formaliser l'accès aux données de Saint-Quentin-en-Yvelines sur l'aspect urbanisme. Cet outil était déjà utilisé par la ville de Trappes, il concerne toutes les représentations et cartographies. Cette demande a été soumise par la communauté d'agglomération qui veut régulariser la situation avec toutes les communes qui sont donc invitées à signer cette convention.

Monsieur le Maire

C'est d'ailleurs un outil formidable, voilà un élément d'utilité de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Et nos services s'en emparent de mieux en mieux, notamment les espaces verts qui sont précurseurs et qui savent en faire un usage plein et entier pour cartographier les arbres notamment ou les végétaux sur la commune. On soumet au vote.

Approuvé à l'unanimité

134 Intégration au domaine public de la rue Le Corbusier

Monsieur ARICHI

Nous avons été sollicités par la SCI Trappes Les Olympiennes qui a des biens sur la rue Le Corbusier ; c'est la rue qui est perpendiculaire à l'avenue Victor Berlioz et parallèle à la rue Maurice Ravel du côté de la Plaine de Neauphle. Il a donc été jugé utile de réintégrer cette rue dans le domaine public pour avoir une politique homogène sur le secteur. La ville répond donc favorablement et c'est bien sûr à titre gracieux.

Monsieur le Maire

Merci. Il était effectivement temps de régler ce problème un peu incohérent qui pénalisait la copropriété concernée. C'est important de se balader dans les rues de Trappes et d'aller

à la rencontre des gens parce que cela permet de soulever ces problèmes qui durent parfois depuis 10 ans. On soumet aux voix.

Approuvé à l'unanimité

135 Rétrocession des parcelles AX96 et AX97

Monsieur ARICHI

Ce sont les parcelles qui correspondent aux trottoirs de la poste sur la rue Mahatma Gandhi pour la première et sur la rue Léo Lagrange pour la seconde. C'était une rétrocession qui était prévue initialement dans le projet mais qui n'a jamais été actée par la mairie, on régularise donc en appliquant cette rétrocession qui avait déjà été décidée puisque cet immeuble avait été livré en 2007.

Monsieur le Maire

Merci. On soumet au vote.

Approuvé à l'unanimité

VIE SSOCIATIVE

136 Versement de diverses avances aux associations et au Centre communal d'action sociale - exercice 2025

Madame DIALLO

Comme chaque année, nous allons voter une avance pour les associations ainsi que le CCAS, afin de leur permettre de continuer leur activité. Il s'agirait donc de leur verser un 3/12^{ème} en fonction de ce qu'ils ont perçu pour l'année 2024, comme vous pouvez le voir sur le tableau. Il s'agit du CLASC, de l'association de promotion de la musique à Saint-Quentin, ainsi que le CCAS. C'est tout simplement pour pallier les charges qu'ils peuvent avoir, notamment les salaires, etc.

De même pour l'association Étoile sportive de Trappes football. Comme ils ont de plus grosses charges, l'idée serait de leur verser la moitié et non pas 3/12^{ème} mais bien 6/12^{ème}, sur la base de la subvention accordée sur l'année 2024.

Monsieur le Maire

Merci, Aminata. On soumet aux voix.

Approuvé à l'unanimité

137 Non-attribution de subvention à l'association Étoile sportive des cheminots de Trappes-Saint-Quentin-en-Yvelines (ESCT SQY) au titre de l'année 2024

Monsieur le Maire

C'est un sujet dont on a largement disserté au sein du conseil municipal. L'association de basket de la ville de Trappes continuant à se soustraire à ses obligations, notamment celles qui sont indiquées dans la convention qui nous lie à elle pendant trois ans, nous décidons explicitement, au sein du conseil municipal si vous l'approuvez, de n'attribuer aucune subvention à ce club pour l'année en cours en attendant peut-être un retour à meilleure fortune, ou pas.

Y a-t-il des interventions ? Monsieur Malandain.

Monsieur MALANDAIN

Je ne souhaite pas m'insérer dans ces discussions-là, je n'ai plus les fonctions qui le permettent. Mais je voudrais simplement rappeler, pour ceux qui n'en auraient pas eu connaissance, que pendant des années le club de basket de Trappes a été à haut niveau et que le gymnase Guimier était rempli tous les samedis soir pour regarder les matchs de basket.

Je comprends les difficultés, je n'entends pas les analyser, mais je voulais simplement exprimer mon regret de voir que quelque chose qui fonctionnait si bien, avec des tranches d'âge très diverses, semble s'être effondré, ou en tout cas ne semble plus fonctionner avec la même dynamique et la même vigueur. Je crois que je l'avais déjà dit lors d'une réunion où les représentants du club de basket étaient là.

Au-delà des données administratives, financières, etc., il me paraîtrait intéressant, d'une manière quelconque, même en faisant peut-être appel à des personnes extérieures, de voir comment, entre le club et la ville, on pourrait redynamiser et tranquilliser à nouveau la situation du club de basket de Trappes. Est-ce que cela est possible ou pas ? Je n'en sais rien, mais en tout cas cela me paraît très positif parce que c'est un sport qui a de l'attrait, de l'intérêt, ce n'est pas du tout un sport anecdotique.

Ce n'est pas un jugement que j'émetts, c'est un souhait. Merci.

Monsieur le Maire

Merci. Monsieur Malandain, je vais en appeler à votre mémoire. Vous vous souvenez qu'il y a 10 ans à peu près, presque jour pour jour d'ailleurs, vous évoquiez en tant que maire, avec votre adjoint aux sports à l'époque, les difficultés majeures que vous rencontriez avec le club de basket et ses dirigeants ? Vous souvenez de ça ?

Monsieur MALANDAIN

Je vais vous parler franchement, parce que ce ne sont pas des histoires politicardes, ce sont des faits. Il y a toujours eu une dynamique sportive et une complexité relationnelle, j'essaie de déclasser les choses. Mais dans le souvenir que j'en ai, très loyalement, la donnée sportive a toujours permis de mettre de côté des relations parfois complexes et compliquées. Je souhaite donc simplement que le club de basket reprenne la dynamique qu'il a eue pendant des années, et l'intérêt qu'il y avait quand même à voir le nombre de personnes qui assistaient aux matchs. Est-ce un rêve ? Est-ce possible ? Je n'en sais rien.

Monsieur le Maire

Vous le savez si vous vous en souvenez, le déclin de ce club est en effet assez lointain, il date d'une bonne dizaine d'années. Et notamment sur le public présent dans les gymnases, il y a malheureusement infiniment moins de monde pour supporter le club de basket en nationale 3 qu'il n'y en a pour supporter le club de handball, par exemple, pour prendre une autre discipline collective, qui joue à un niveau bien inférieur en régional, et je le regrette. Puisqu'en fait ce club a fait partir beaucoup de ses cadres, de ses joueurs trappistes, de ses bénévoles trappistes. Par une gestion contestable et critiquable et par un relationnel — c'est important, vous l'évoquiez spontanément vous-même — qui vous avaient conduit à me demander la plus grande sévérité vis-à-vis de ses dirigeants lorsque j'étais votre adjoint aux sports et qui vous avaient conduit à décider, dès la première année — et j'ai dû m'y opposer à l'époque — des réductions drastiques de subventions.

Je peux donc vous entendre aujourd'hui, mais je vous invite à vous souvenir du passé et à faire preuve d'une grande honnêteté intellectuelle au moment de prodiguer des conseils dans la gestion de ce dossier. Vous avez été la cible de propos absolument inadmissibles, et je m'y suis opposé à l'époque, de la part des dirigeants toujours en cause actuellement à la tête de ce club. Vous-même, en tant que maire de Trappes et même en tant que personne. De rumeurs, Monsieur Malandain, totalement infondées et de propos qui auraient pu faire l'objet de plaintes en diffamation, s'il est nécessaire de vous rafraîchir la mémoire en la matière. J'ai fait preuve d'une très grande tolérance et d'une grande

capacité de diplomatie. Et vous me l'avez reproché à l'époque, à juste titre, j'en suis aujourd'hui pénalisé. Peut-être aurais-je dû vous écouter à l'époque en tant que votre adjoint.

Et 10 ans après, l'attitude n'a pas changé parce que les fondamentaux de fonctionnement de cette association et de ses dirigeants n'ont pas changé, les conséquences doivent donc être tirées, c'est ce qu'il se passe en ce moment.

Vous qui avez été maire et à ma place, comptable des deniers publics, une association qui se soustrait à son devoir— et non pas à son droit — de se soumettre au contrôle de l'autorité publique qui attribue des subventions, ne peut pas impunément continuer à bénéficier d'un soutien financier public. Si vous étiez en mesure en tant que maire, comme moi aujourd'hui, de demander à une association qui touche 500 € de subvention de produire des comptes-rendus et de justifier de ses dépenses, il faut a fortiori être capable de le faire pour une association qui touche 100 000 € de subvention. À l'époque où vous les versez, comme à l'époque je le fais, elle est considérée comme une aumône. Puisque, d'après les dirigeants du club, c'est largement insuffisant, c'est une honte d'être si peu soutenu par la ville dans laquelle on officie quand on touche 100 000 € de subvention publique pour moins de 300 adhérents, là où le club de football, à Trappes, qui rassemble quatre fois plus d'adhérents, touche le même montant. Cependant, le club de football se soumet à nos demandes, nous fournit les documents, respecte les règlements, ne menace pas nos agents, etc.

Le débat est clos pour ce qui concerne ce conseil. Vous savez que la Fédération Française de basket-ball, pas Guy Malandain, pas Ali Rabeh, pas les membres du conseil mais la Fédération Française de basket-ball est en litige depuis des années avec ce club. Le comité départemental, vous les connaissez, est et a toujours été en litige avec ce club. Je ne compte plus le nombre d'associations du territoire qui viennent me féliciter pour les décisions courageuses que nous prenons vis-à-vis du club de basket aujourd'hui. Dans le monde du basket, il n'y a plus de médiateur susceptible de venir soutenir le club de basket ou de chercher des solutions, il n'y a que des gens impatientes que la situation soit réglée et que le basket soit mieux incarné à Trappes par des dirigeants et une association vertueuse, qui respecte les principes républicains, les conventions qui la lient à son principal financeur. Il est temps de mettre fin à un mode de fonctionnement qui ne peut qu'être dénoncé et qui, s'il ne l'était pas, encouragerait toutes les associations de notre territoire à se comporter de la même façon.

Cela étant dit, s'il n'y a pas d'autres interventions, je soumetts aux voix cette délibération. Et je vous remercie en effet, Monsieur Malandain, de prendre la parole au conseil municipal et de dire ce que vous avez envie de dire contrairement à ceux qui, en permanence sur les réseaux sociaux, vomissent leur haine et distillent des messages incompréhensibles d'ailleurs, mais ne prennent pas la parole en conseil municipal dans l'instance où ils sont élus pour se faire. Mais le courage n'est pas une vertu partagée par tous.

Approuvé à la majorité de 33 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

Contre : Mme BRUNATI

Abstention : Mme BELHOUT

138 Approbation du règlement relatif à la procédure et aux critères d'attribution des subventions aux associations

Madame DIALLO

Il s'agit tout simplement de formaliser un règlement qui, dans un premier temps, rappelle la nouvelle procédure d'attribution des subventions, la nouvelle façon de pouvoir faire sa demande de subvention de façon dématérialisée, les demandes se font donc en ligne. Et dans un second temps, un règlement qui rappelle les critères d'attribution des subventions

de manière assez détaillée. Et je dirais même que tout le processus, toute la démarche, à partir du moment où vous faites une demande, l'étude, tout ce qui permet de prétendre éventuellement à une subvention jusqu'à la délibération. Tout est formalisé à l'écrit et il ne reste plus qu'à voter.

Monsieur le Maire

Cela permet d'évacuer les ambiguïtés sur ses droits et devoirs lorsque l'on perçoit des subventions. Merci, Madame Diallo. S'il n'y a pas de questions, je sou mets aux voix.

Approuvé à la majorité de 34 voix pour, 1 abstention

Abstention : Mme LE HIR

MOTION

139 Vœu pour une gestion équitable et solidaire de l'eau

Monsieur le Maire

L'ordre du jour est épuisé en ce qui concerne les délibérations. Au nom du groupe majoritaire, je vous propose une motion qui a été déposée sur votre table, dont j'espère que vous avez pu prendre connaissance mais je vais vous en faire une lecture la plus rapide possible sur un sujet absolument majeur. Il y a autour de la table un ancien parlementaire qui a traité du sujet, c'est la question de la gestion de l'eau sur notre territoire, et du mode de gestion pour en garantir la jouissance pour l'ensemble de nos concitoyens au juste prix, et le bon usage dans l'intérêt de l'environnement. Je vous en donne une lecture exhaustive, vous m'excuserez mais je vais essayer de faire la lecture la plus rapide possible :

« *Pour une gestion équitable et solidaire de l'eau.*

L'eau, bien commun vital, doit être géré de manière désintéressée, juste et responsable. Face à l'inflation croissante qui touche les produits de première nécessité et l'énergie, il est essentiel que les pouvoirs publics agissent pour garantir un prix stable et équitable de l'eau, accessible à tous.

Pour atteindre ces objectifs, notre conviction est que le service public apporte plus de garantie que le secteur privé, comme l'ont montré les nombreux exemples de passage en régie publique : Nice, Paris, Montpellier, Bordeaux, Grenoble, Nantes et Lyon, et ce n'est pas exhaustif. Ainsi, la moitié des collectivités a choisi ce modèle et les retours d'expérience sont éloquentes. A Montreuil, l'abonnement et les 10 premiers mètres cubes sont désormais gratuits. À Paris, le prix a instantanément baissé de 8 %.

C'est la raison pour laquelle les villes de Trappes, Guyancourt, Magny-les-Hameaux et Coignières ont porté ensemble la demande de création d'une régie publique de l'eau sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines. La majorité politique de l'agglomération a malheureusement refusé cette proposition, reconduisant la gestion privée actuelle via une délégation de service public pour les 11 prochaines années.

Néanmoins, nous sommes résolus à continuer à porter ce combat dans l'intérêt des habitants de nos territoires. À court terme, nous souhaitons obtenir des avancées en modifiant le cahier des charges du contrat qui lie le syndicat de gestion des eaux Aquavesc, dont est adhérent SQY, et son futur prestataire privé. Il est à noter que l'entreprise Suez, titulaire de la délégation qui arrive à son terme, est en situation de quasi-monopole »

Et le « quasi » c'est par politesse parce qu'en réalité ils ont racheté ou ont été rachetés, je ne sais pas dans quel ordre, par Veolia. Et dorénavant, là où il y avait un duo pôle, deux entreprises majeures qui gèrent l'eau sur le territoire, il n'y a plus qu'un seul groupe.

« Notre objectif est d'en finir avec la tarification actuelle particulièrement injuste puisqu'elle pénalise les habitants en logements collectifs. Nous souhaitons obtenir des avancées pour garantir une tarification équitable encourageant la sobriété et un contrôle accru des marges ponctionnées par l'entreprise délégataire.

Pourquoi une tarification équitable ? — Et accrochez-vous parce que là, cela confine au sublime. « Sachez qu'aujourd'hui, un habitant de maison individuelle bénéficie d'un tarif de l'eau inférieur à celui d'un résident en logement social. Pourquoi ? Parce que dans les immeubles collectifs — en particulier ceux construits avant 2007 — le compteur d'eau est mutualisé pour l'ensemble des logements. Les compagnies d'eau facturent alors la consommation totale du bâtiment comme celle d'un gros consommateur, appliquant directement la tranche de prix la plus élevée. Cette facture globale, calculée sur un tarif injustement majoré, est ensuite divisée entre tous les résidents de l'immeuble. Chaque usager ainsi pénalisé paye donc un prix anormalement élevé, quand bien même sa consommation est modérée. — Vous avez bien compris ?

Ce même habitant, souvent locataire d'un logement social, est donc facturé pour ses besoins vitaux, boire, cuisiner ou se laver, sur le même palier tarifaire qu'une multinationale. Pourtant, leurs usages de l'eau sont profondément différents. Les besoins essentiels d'un particulier ne peuvent en aucun cas être assimilés et facturés au même prix que des usages économiques ou de loisirs qui n'ont pas la même valeur ni la même finalité.

Nous appelons donc le syndicat Aquavesc, auquel adhère Saint-Quentin-en-Yvelines, à intégrer ces principes de justice sociale et environnementale dans son prochain cahier des charges :

- *Premier principe : la gratuité des volumes essentiels. Assurer la gratuité des 40 premiers mètres cubes par foyer, correspondant aux besoins fondamentaux identifiés par l'Organisation mondiale de la santé ;*
- *Deuxième principe : tarification progressive renforcée pour les particuliers :*
 - *Une première tranche de 0 à 40 m³ par an et par foyer gratuite, l'eau étant un bien commun, elle doit être accessible à tous sans mettre en péril d'autres besoins fondamentaux des ménages,*
 - *La deuxième tranche de 40 à 120 m³ par an et par foyer doit être appliquée au tarif standard, consommation domestique moyenne qui inclut les besoins comme la douche quotidienne, la lessive ou l'arrosage modéré. Ce tarif reste abordable pour encourager une utilisation responsable sans surcoût,*
 - *Une troisième tranche de 120 à 200 m³ par an et par foyer qui a un tarif significatif qui vise à responsabiliser les acteurs ayant des usages plus importants comme l'arrosage intensif, remplissage des piscines, etc.,*
 - *Le quatrième tarif : pour les consommateurs de plus de 200 m³ par foyer qui doit être dissuasif, pénalisant pour les consommations jugées excessives ou non essentielles. Ce tarif pénalise les usages déraisonnables et finance les politiques de gratuité et de solidarité. »*

Tout cela est à l'image des impôts, on a des tranches d'impôts et plus vous montez haut dans les revenus, plus votre tranche d'imposition augmente. L'idée est de faire la même chose pour la consommation de l'eau en faisant comme pour les impôts, on a une tranche de revenus sur laquelle on n'est pas imposable, là, on ferait pareil sur les premiers mètres cubes de consommation d'eau qui ne seraient pas facturables.

- *Pour les entreprises, un principe un peu symétrique :*
 - *Une première tranche pour les petits consommateurs, les artisans, les commerçants, les petites entreprises qui ont une consommation d'eau modérée. L'objectif est de leur appliquer la même tranche que le tarif normal appliqué aux habitants ;*

- *Trois tranches de 2 à 4, où le tarif augmente progressivement pour refléter l'impact environnemental des consommations importantes. Cette hausse restera mesurée, entre le tarif de la tranche 1 et celui de la tranche 4, l'augmentation n'excédera pas 15 % au total.*
- *Et pour les logements collectifs — j'y reviens parce que c'est le scandale principal — : réformer la facturation des logements collectifs pour qu'elle soit calculée en fonction du nombre de résidents, afin de mettre fin aux inégalités actuelles. »*

Aujourd'hui, le palier à partir duquel on sanctionne un usage immodéré, c'est 120 m³. Dès que vous avez plus de 3 logements, vous dépassez les 120 m³, l'objectif est donc d'avoir 120 m³ par logement. Sur un point de livraison, si vous avez 10 logements, ce sera à partir de 1 200 m³ que l'on pourra appliquer une surtarification, pas avant. C'est une idée évidente, mais sachez que depuis des années elle n'est pas mise en œuvre. On peut se le dire tel quel : depuis des années, pour ceux qui habitent en logements collectifs concernés, notamment tous les habitants de HLM, vous êtes littéralement rackettés. Puisque j'habite en maison dans le quartier de la Boissière, si je remplis ma piscine, cela me coûtera moins cher que si vous vous douchez tous les jours. C'est un scandale ! Puisque les habitants de logements sociaux sont, par définition, les plus pauvres de notre pays et ils sont donc amenés à payer des factures d'eau exorbitantes, eau froide et a fortiori eau chaude. Et si les augmentations de charges font si mal ces dernières années, c'est aussi lié à cette tarification injuste, inéquitable et en fait discriminante de la part du syndicat des eaux et de l'entreprise délégataire.

Nous demandons donc au syndicat des eaux gestionnaire, et donc à Saint-Quentin puisque nous sommes actionnaires de fait, de modifier cette mesure dans son cahier des charges, de prendre en compte nos demandes. Ce sera du gain de pouvoir d'achat immédiat pour les habitants de Trappes et pour l'ensemble des habitants. Je parlais tout à l'heure des HLM mais c'est valable pour les copropriétés privées qui sont facturées au point de livraison et qui ne sont pas facturées en fonction des sous-compteurs, puisque le prix applicable au mètre cube, au litre, est toujours le plus élevé.

Je crois que tout cela est très clair, y a-t-il des interventions sur cette proposition de motion ? Guy Malandain.

Monsieur MALANDAIN

Je voterai cette motion. Je voudrais simplement rappeler que tous ces débats, comme beaucoup d'autres en France, ont déjà eu lieu et n'ont abouti à rien. Ce, malgré, je puis le dire, que j'ai fait le tour de France en plusieurs mois pour faire un rapport et écrire un livre sur l'eau que certains connaissent. Je partage ce texte parce que nous sommes, là aussi, très en retard dans l'application de services essentiels à la population. Il ne suffit pas de faire cocorico, il faut aussi faire les choses concrètement pour la vie quotidienne des gens.

Madame GRANDGAMBE

Évidemment, à la lecture de ce texte, tout le monde dit qu'il y a des évidences, mais nous sommes un certain nombre à siéger à l'agglomération, ce serait donc bien que l'on mette en cohérence ce que l'on va voter ici et les discours que l'on porte à l'agglomération. Parce qu'il y a un pouvoir de décision à l'agglomération de Saint-Quentin et il serait temps qu'un certain nombre d'élus, de droite, excusez-moi, comprennent des réalités qui, visiblement, leur échappent totalement depuis des années.

Monsieur le Maire

Absolument. J'espère qu'au moins sur cette mesure, la quatrième, nous obtiendrons gain de cause parce que ce serait corriger une injustice indécente. Et avec d'autres maires, dont ceux de Coignières, Magny-les-Hameaux et Guyancourt, nous portons un discours cohérent, à la fois sur ces mesures d'urgence mais aussi sur la nécessité de revenir à une gestion publique de l'eau sur notre territoire. J'insiste, gauche ou droite, de tous bords

confondus, les élus responsables rationnels ont décidé le retour à la régie publique : à Nice, Christian Estrosi n'est pas un révolutionnaire acharné et pourtant il a décidé de revenir à la régie publique de l'eau. Il a immédiatement constaté des gains dans l'intérêt des usagers, des clients finaux, déjà en ayant une transparence sur les modalités d'établissement du prix, et en pouvant prendre des décisions démocratiques sur ce que l'on fait des marges générées par la facturation de l'eau.

Il y a un principe en France qui dit que « l'eau paye l'eau » mais sur le territoire de Saint-Quentin et donc d'Aquavesc, l'eau paye l'eau et paye aussi les actionnaires de Suez. Chaque année, c'est 1 million d'euros qui est ponctionné sur nos factures pour aller servir des frais de siège, de recherche, de je ne sais quoi qui ne sont pas dans nos canalisations, qui ne sont pas dans la tarification sociale de l'eau. Et on se retrouve avec des explosions permanentes, et ce n'est pas que Suez mais aussi Aquavesc, avec des canalisations qui ne sont plus en état, qui n'ont pas été rénovées et qui atteignent leur durée limite de vie à 60 ans, sur Trappes en particulier.

Il faudrait donc que dans notre pays les élus soient responsables, sur notre territoire en particulier. Pour le coup, il y a des oppositions idéologiques au retour en régie publique de l'eau sur notre territoire, qui sont très regrettables. Mais à un moment donné, le pragmatisme, le fait d'être raisonnable nous commandent de revenir en régie publique de l'eau urgemment et de cesser de déléguer cela en toute opacité à des acteurs privés qui s'accordent entre eux, voire qui se rachètent, pour ne plus faire jouer la concurrence.

Cela étant dit, puisqu'il n'y a plus d'intervention, je vous propose de soumettre aux voix. Et au-delà de cette motion, nous nous mobiliserons et nous mobiliserons les Trappistes pour faire entendre notre voix et celle des habitants des quartiers populaires au syndicat de gestion des eaux, à l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et à son futur délégataire. C'est un vote à main levée puisque cette motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour, c'est un plaisir de voter à main levée sur un sujet comme celui-là : qui s'oppose à cette motion ? Qui s'abstient ? Qui l'approuve ? À l'unanimité, merci.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire

Bonne soirée à toutes et tous, très bonnes fêtes de fin d'année et à l'année prochaine.

Monsieur le Maire clôt la séance à 19 h 45.

**Pour extrait certifié conforme
Trappes, le**

12 FEV. 2025

Ali RABEH
Maire de Trappes

